

*Initiatives ministérielles*

mais également les services offerts en général à la collectivité.

Vous serez surpris d'apprendre que dans certains cas, avant de toucher des prestations, une personne doit attendre plus de quatre mois. On a signalé qu'il y avait un énorme arriéré dans le traitement des demandes; cela toucherait plus de 50 000 demandes dans tout le pays. Il faut près de trois mois pour apporter une légère modification en ce qui concerne l'adresse du requérant ou le nom du bénéficiaire.

Ce sont là les questions sur lesquelles le gouvernement devrait se pencher. En terminant, je souhaiterais que le gouvernement examine nos amendements présentés par mon collègue de Winnipeg-Nord et qu'il en tienne compte.

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je suis certaine que mon collègue d'Ottawa-Centre sait que les prestations d'invalidité actuellement prévues par le Régime des pensions du Canada peuvent cesser si le prestataire tente de se recycler en vue de réintégrer le marché du travail.

En tant que porte-parole des personnes handicapées, j'ai collaboré avec le groupe de travail qui a parcouru le Canada au cours du printemps et de l'été derniers. Presque tous ceux qui ont comparu devant ce groupe de travail ont mentionné que ces prestataires sont piégés du fait même qu'ils touchent cette pension d'invalidité. S'ils font une tentative pour ne pas être totalement aux dépens du gouvernement et se recyclent ou décrochent un emploi au salaire minimum, ils perdent automatiquement toutes ces prestations.

• (1250)

Il leur faut faire des démarches pour avoir à nouveau droit aux pensions d'invalidité, ou alors ils ne prennent pas la peine d'essayer de travailler parce qu'ils n'ont aucune ressource. Sans cette pension d'invalidité, ils ne peuvent rien se payer. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux paient les appareils ou les remèdes dont ils ont constamment besoin.

Je me demande si, comme moi, le député regrette l'amendement qu'avait proposé notre collègue et qui aurait fait en sorte que ceux qui touchent la pension d'invalidité du Régime des pensions du Canada puissent suivre des cours de recyclage ou de formation dans un établissement reconnu et se préparer à un autre emploi,

sans devoir renoncer à leurs prestations. Il aurait été très logique d'inclure cette mesure dans le projet de loi.

**M. Harb:** Madame la présidente, je voudrais remercier la députée de Hamilton Mountain pour ses observations des plus pertinentes.

Je sais qu'elle a participé au groupe de travail qui a parcouru le Canada pour entendre les préoccupations des personnes handicapées. Elle a d'ailleurs fait de l'excellent travail. Les autres députés de cette Chambre et moi avons bien hâte de prendre connaissance de son rapport final.

La députée a soulevé un point très intéressant. Tout régime, toute prestation ou tout programme ne devrait jamais, au grand jamais, pénaliser les bénéficiaires qui suivent des cours dans le but d'élargir leurs connaissances ou de devenir de meilleurs citoyens.

Cela est bien clair dans mon esprit. Quand nous examinons le système en vigueur, que ce soit pour discuter des prestations dont la députée parle ou de tout type de prestations, nous constatons qu'il est discriminatoire à l'endroit de ceux qui veulent devenir de meilleurs citoyens dans notre société.

C'est pourquoi je pense que le gouvernement a la responsabilité morale d'examiner tous les programmes d'assistance sociale afin de garantir qu'ils ne font pas que répondre aux besoins et aux objectifs qui avaient été fixés, mais qu'ils peuvent également servir à inciter, par une aide financière, les bénéficiaires qui choisissent de suivre des cours ou de suivre un recyclage à le faire.

Comme la députée l'a souligné, c'est exactement le contraire qui se produit actuellement. Le système établit une discrimination contre ceux qui veulent parfaire leurs compétences et devenir de meilleurs citoyens.

Cela m'amène à un autre point. Il me semble que nous sommes toujours en train de régler les problèmes au lieu de les prévenir. Si nous établissions des plans, peut-être que les problèmes ne surviendraient pas.

J'espère que nous laisserons tomber les propositions à court terme au profit de propositions à long terme qui changeront notre société dans son ensemble. Je trouve ce projet de loi très bon et très valable. Je pense toutefois que les exemples comme celui que la députée vient de donner et que le gouvernement devrait examiner de près montrent que le besoin d'amendement est réel.